

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation



Règlement intérieur des exposants du « Vide Garage » de l'Amicale Motocycliste Curiosolite (AMC)

Article 1 :

Le vide garage est organisé par l'Amicale Motocycliste Curiosolite (AMC) et réservé aux particuliers et professionnels.

Il aura lieu sur le site du « Val de Gravel » le dimanche 15 septembre 2024.

Installation des exposants de 07h00 à 09h00 et remballage à partir de 17h00.

Article 2 :

Les emplacements seront attribués par les organisateurs en fonction des réservations par ordre d'arrivée.

Article 3 :

Les bulletins d'inscription sont en téléchargement sur le site amc-corseul.fr. Il sera retourné sous enveloppe cachetée à l'adresse figurant en bas de cette page dûment remplie et accompagnée de :

- un chèque à l'ordre de l'AMC CORSEUL correspondant à la réservation.

- une photocopie de la pièce d'identité (recto-verso)

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 4 :

Les exposants absents le jour du vide garage perdront les droits d'inscriptions.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation.

Article 5 :

Les enfants mineurs ne peuvent exposer et devront en permanence être accompagnés d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 6 :

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols ou autres détériorations.

Sont interdits à la vente, les produits dangereux, armes, substances illégales, animaux, produits alimentaires et boisson alcoolisée ou non.

Article 7 :

Les chiens des exposants ou visiteurs doivent être impérativement tenus en laisse.

Article 8 :

Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site.

Ne rien laisser sur place en fin de journée.

Article 9:

En signant votre bulletin d'inscription, vous déclarez par là même adhérer aux clauses de ce présent règlement.

Le bureau

Renseignements au 06 65 75 25 90 ou 06 77 46 67 39

Email : amc_corseul@yahoo.com

Adresse courrier : M. Christian JOSSELIN 20 cité de Halouze 22130 CORSEUL